Envoyé en préfecture le 19/02/2026
Reçu en préfecture le 19/02/2026
Publié le
ID : 022-212200919-20260210-D26_10_02_0001-DE

DÉPARTEMENT DES CÔTES-D'ARMOR

MAIRIE
DE
KERMOROC'H

22140

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE KERMOROC'H

EN DATE DU 10 FÉVRIER 2026

L'an deux mil vingt-six, le dix février à dix-huit heures trente, le conseil municipal de KERMOROC'H, légalement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Marie Yannick PRIGENT, maire.

Présents : Marie Yannick PRIGENT, Jean-François LE FICHANT, Sonia LE MEVEL, Yann BOURGES, Bénédicte LABAT, Hervé LE BRIS, Pierre GAUTIER

Absents excusés : Chloé ROUX, Émile MONFORT

Procuration : Émile MONFORT donne procuration à Bénédicte LABAT

Secrétaire de séance : Bénédicte LABAT

Nombre de membres au conseil					9	**Date convocation 05.02.2026**
Nombre de présents					7	
Nombre de votants					8	
Pour	**8**	Contre	0	Abstention	0	

<u>Délibération N° 10-02-0001 - Objet : Abrogation de la délibération n°11-12-0005 du 11 décembre 2025 concernant la création d'un emploi permanent de secrétaire générale de mairie.</u>

Mme le maire informe les élus qu'un courrier en recommandé, provenant de la Sous-Préfecture, est arrivée concernant la délibération n°11-12-0005 prise le 11 décembre 2025. Cette délibération a été prise pour la création d'un emploi permanent de secrétaire générale de mairie .

Suite au contrôle de légalité du 12 janvier 2026, Mme le maire est informée que cette délibération doit être abrogée. Après échange avec la Sous Préfecture, des éléments de la délibération doivent être revus pour que celle-ci soit validée par le contrôle de légalité.

Mme le maire demande aux élus d'abroger la délibération n°11-12-0005 du 11 décembre 2025, invalidée par la Sous Préfecture.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal :

- ABROGE la délibération n°11-12-005, prise le 11 décembre 2025, concernant la création d'un poste permanent de secrétaire générale de mairie.

Pour copie conforme
Le maire,
Marie Yannick PRIGENT

MAIRIE DE KERMOROC'H 22140 (Côtes d'Armor)

Certifiée exécutoire par le maire, compte tenu de la transmission en préfecture de Saint-Brieuc le 18 février 2026

et de la publication le 18 février 2026